

CONSEIL MUNICIPAL DE FORGES

Compte rendu de la réunion du 19 septembre 2012 à 19 heures

Le dix-neuf septembre deux mil douze à dix-neuf heures, le Conseil municipal de FORGES s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel AUDIAU, Maire.

Etaient présents : M. MORIN Ph., Mme BOUCHER N., M. COUSSEAU D., M. MICHEAUD A., Mme QUESSON M.C.

Etaient absents excusés : Mme MICHE S., M. ANDORIN B., Mme BOSSARD S., Mme COURTIN I., M. JOUSSET M.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER N.

Date de la convocation : 06 septembre 2012

Membres en exercice : 11

Membres présents : 6

Membres absents excusés : 5

SEANCE ORDINAIRE

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2012

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2012. Il est adopté à l'unanimité.

2°) Renouvellement convention de découvert de trésorerie - Chaufferie-silo

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention de découvert de trésorerie de 30 000 € en date du 14 octobre 2011, arrivant à échéance 11 octobre 2012, consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'opération de construction de la chaufferie et du silo.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de crédit de trésorerie et des conditions générales des prêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de **27 000 Euros**, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (index variable) de Juillet 2012 (0,496 %) + 1,50 % soit actuellement : 1,996 %

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu

Commission d'engagement : 0,60 % l'an (prélèvement par quart trimestriellement)

Frais de dossier : Néant

Calcul des intérêts : sur 366 jours

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Marcel AUDIAU, Maire de la commune, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3°) Lotissement de la Marsonnière

a) Renouvellement convention de découvert de trésorerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention de découvert de trésorerie initialement de 450 000 € en date du 18 septembre 2006, arrivant à échéance le 11 octobre 2012, consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'opération d'aménagement du lotissement de la Marsonnière.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de crédit de trésorerie et des conditions générales des prêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de **80 000 Euros**, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (index variable) de Juillet 2012 (0,496 %) + 1,50 % soit actuellement : 1,996 %

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu

Commission d'engagement : 0,60 % l'an (prélèvement par quart trimestriellement)

Frais de dossier : Néant

Calcul des intérêts : sur 366 jours

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Marcel AUDIAU, Maire de la commune, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

b) Lots n°2 et 26

Monsieur le Maire rappelle l'abandon par le Toit Angevin du projet de construction de 4 logements sociaux sur ces deux lots.

Il informe l'assemblée de son entretien téléphonique avec Monsieur GRAVOUIL, Directeur de Maine-et-Loire Habitat. Ils ont commencé à travailler sur le projet de construction de logements sociaux sur les lots n° 2 et 26. Le projet inscrit dans la programmation départementale devrait se développer dans de bonnes conditions.

c) Lots 22 et 23

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de publicité dans deux journaux (Courrier de l'Ouest et Le Hic), à l'aide d'un panneau à installer sur ces deux lots ainsi qu'une annonce à diffuser sur les sites de la commune et de la communauté de communes.

4°) Projet d'aménagement de la traversée du bourg

a) Travaux sur le réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du SMAEPA de la région Sud Saumuroise de confier à l'entreprise HUMBERT les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sous la RD 214, préalablement aux travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

Un rendez-vous de chantier avait lieu ce matin avec les différents intervenants pour une mise au point des travaux à réaliser dont le commencement est prévu le 26 septembre 2012. La borne à incendie située près du cimetière est à remplacer aux frais de la commune de Forges.

b) Financement de l'aménagement de la traversée du bourg RD 214

✓ Aide du Département de Maine-et-Loire

Monsieur le Maire relate au Conseil municipal les démarches entreprises auprès de l'Agence Technique Départementale à Doué-la-Fontaine (ATD) et du Département de Maine-et-Loire pour obtenir l'aide financière du Conseil général, dans le cadre des aménagements de sécurité et de traversée d'agglomération.

Le dossier complet de demande de subvention a été transmis au Département, avec l'accord des services de l'ATD, dès le 14 mars 2012. Il devait être présenté à la Commission des Routes du Département lors de sa réunion du 14 mai 2012 mais n'y a pas été examiné pour être reporté à la séance d'octobre 2012, de même que les dossiers adressés par les autres communes.

Lors de l'élaboration de ce projet, les services du Département avaient annoncé une prise en charge par le Conseil général comme suit :

- entrée d'agglomération : 40 %, non plafonné, du montant des travaux de mise en sécurité,
- traversée de l'agglomération : 30 % du montant des travaux, plafonné à 200 000 € / km,
- bande de roulement : 100 %.

Par courrier du 12 juillet dernier, le Vice-président du Conseil général, chargé des routes, a annoncé que l'Assemblée départementale a approuvé, lors de sa session de juin 2012, la révision des modalités de participation du département aux opérations de sécurisation des traverses en adoptant un taux unique d'aide de 20 %.

Il en découle, entre autres, que le Département ne prendra désormais en charge la bande de roulement qu'à hauteur du coût d'un bicouche. Ainsi la commune devrait supporter la différence s'élevant à 6 € environ le mètre linéaire.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la lettre transmise à Monsieur le Président du Conseil général le 17 septembre dernier par laquelle il expose son étonnement et sollicite une dérogation pour commencer les travaux avant l'octroi de l'aide financière départementale.

✓ Réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 11 juillet 2012 par laquelle il sollicitait une subvention dans le cadre de la Réserve parlementaire auprès de Monsieur PIRON Michel, Député. Le dossier complet a été transmis le 18 juillet dernier.

Malheureusement, les modalités d'instruction ont également changé. Le dossier adressé par la commune de Forges ne sera pas pris en compte. Désormais, seules les demandes présentées pour le 1^{er} janvier 2013 seront étudiées, sachant que le démarrage des travaux ne doit pas être effectif avant la notification de l'aide de l'Etat.

c) Aménagement de la traversée d'agglomération sur RD 214 – Approbation DCE

Par délibération en date du 15 février 2012, le Conseil municipal a décidé d'approuver l'ensemble du projet d'aménagement de la traversée d'agglomération RD 214 et notamment l'avant-projet sommaire réalisé par l'agence ECCE TERRA de Tiercé (49125).

Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) réalisé par la SELARL ONILLON DURET et l'Agence ECCE TERRA, assurant la maîtrise d'œuvre, comprenant notamment le CCAP et le CCTP. Il fait part du montant estimatif des travaux.

Il demande aux élus de se prononcer sur la réalisation de ce projet, sur le dossier de consultation des entreprises et sur le choix de la procédure et les critères de sélection des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder aux travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur RD 214,
- d'adopter le dossier de consultation des entreprises qui servira de base à la consultation,
- de choisir la procédure adaptée pour la consultation devant permettre la passation des marchés concernant les travaux,
- d'approuver les critères de sélection définis dans le Dossier de Consultation des Entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés avec les entreprises qui seront désignées.

Monsieur le Maire précise que le début des travaux pourrait intervenir au cours du mois de décembre 2012.

5°) Travaux de voirie communale

a) Programme 2011 - Contrat Départemental de Territoire – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du Contrat départemental de territoire négocié à l'échelle de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, la commune de Forges a proposé d'intégrer au volet 3 (enveloppe alloué à l'intercommunalité) le projet suivant :

- travaux de voirie, de traitement des eaux et de sécurité – programme 2011.

Ce projet, dont le montant prévisionnel était de 83 833,20 € H.T. et qui s'élève à la somme de 69 558,40 € H.T. en fin d'opération, a été retenu par la Communauté de communes qui a proposé de lui affecter un montant de subvention à hauteur de 12 574 €.

Afin de finaliser le contrat, il convient que le Conseil municipal valide la fiche présentant le contenu du projet ainsi que le plan de financement proposé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- CONFIRME le souhait d'inclure le projet de travaux de voirie, de traitement des eaux et de sécurité – programme 2011 - dans le Contrat départemental de territoire, arrêté avec le Département de Maine et Loire et la Communauté de communes, sur propositions des Communes et de ladite Communauté de communes ;
- VALIDE la fiche de présentation du projet ainsi que le plan de financement tel que présenté ;
- SOLLICITE pour ce projet une subvention du Département à hauteur de 12 574 €, dans le cadre du dispositif dit « Contrat Départemental de Territoire (Volet 3) », dont le règlement est accepté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante à passer avec le Département, dont les termes sont approuvés.

b) Programme 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'entreprise JUSTEAU a été retenue pour réaliser cette opération pour la somme de 19 525,90 € TTC.

Les marquages au sol ont été réalisés par Monsieur DESMAN Pascal. Compte tenu de la détérioration de certains secteurs qui s'est aggravée depuis les premiers repérages et pour contenir les travaux au prix du marché passé avec l'entreprise JUSTEAU, le chemin n°4 (chemin des Prés) sera réparé en 2013. L'entreprise devrait intervenir à partir de demain 20 septembre.

Au préalable, l'agent technique communal doit réaliser le fauchage sur certains secteurs.

6°) Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine : site Internet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la refonte du site Internet de la communauté de communes. Il en présente les principales caractéristiques et invite les élus à s'y rendre aussi souvent que possible, la navigation étant plus aisée.

7°) SMITOM du Sud-Saumurois

a) Règlement de collecte

Monsieur le Maire rappelle que le SMITOM du Sud-saumurois exerce l'ensemble des compétences relatives à la gestion des déchets qui lui ont été transférées par les communautés de communes.

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller municipal un exemplaire du règlement de collecte – édition 2012 – élaboré par le SMITOM du Sud-saumurois.

Ce règlement est applicable à toutes les personnes physiques ou morales, qu'elles soient propriétaires, locataires, usufruitiers, ... séjournant sur le territoire du SMITOM du Sud-saumurois.

Il porte sur les critères suivants :

- I – Le SMITOM du Sud-saumurois : compétence et représentativité ;
- II – Définition des déchets ménagers ;
- III – Nature des contenants Collecte des déchets ;
- IV – Principes généraux de la collecte des déchets ;
- V – Présentation des déchets à la collecte.

b) Rapport d'activités 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2011 du SMITOM du Sud-Saumurois.

Il rappelle les cadences des collectes des déchets ménagers sur la commune de Forges :

- ordures ménagères : Vendredi,
- emballages : Vendredi des semaines paires,
- papiers : 4^{ème} vendredi du mois,
- verre : en apport volontaire (colonnes situées près de la salle des fêtes et 3 rue de la Lande Elevée).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.

8°) SMAEPA – rapport annuel 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOUCHER Adjointe. Elle présente le rapport annuel 2011 du SMAEPA de la région Sud saumuroise.

La consommation de l'eau potable a baissé de 12,99 % par rapport à 2010.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paiera 228,89 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2012, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2011 comprise en 1,00 % et 4,62 % suivant la redevance pollution des communes. Sur ce montant, 38 % reviennent à l'exploitant (VEOLIA) pour l'entretien et le fonctionnement, 40 % reviennent à la collectivité (SMAEPA) pour les investissements et les taxes s'élèvent à 22 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.

9°) Schéma régional éolien terrestre « SRE » des Pays de la Loire - Avis

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la lettre de Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire en date du 21 août 2012, reçue le 27 août 2012, par laquelle il transmet le projet de Schéma régional éolien terrestre (SRE) des Pays de la Loire.

L'élaboration du SRE a été engagée fin 2009 par l'Etat et le Conseil régional.

Les travaux ont été menés dans le souci d'inscrire la filière éolienne terrestre dans une perspective de déploiement actif et soutenu dans les différents territoires tout en s'assurant d'une juste prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux, rejoignant souvent des sensibilités sociales et culturelles.

Le projet de SRE est issu d'une réflexion menée avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations de protection de l'environnement et les professionnels de l'éolien.

Le SRE affiche une ambition forte de développement de cette filière. En fixant à 1750 MW l'objectif régional de puissance éolienne terrestre à l'horizon 2020, ce sont près de 1000 MW supplémentaires qui sont visés par le projet.

Il identifie les zones du territoire des Pays de la Loire favorables au développement de l'énergie éolienne terrestre, dans une approche se voulant suffisamment ouverte pour favoriser l'accueil des nouvelles installations, mais également respectueuse des paysages et de la richesse du patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel. Le zonage s'est notamment beaucoup appuyé sur l'étude des sensibilités paysagères menée en 2008 et 2009.

Conformément aux dispositions du décret n°2011-678 du 16 juin 2011, le Conseil municipal est consulté sur ce projet. Il dispose d'un délai de deux mois pour adresser son avis à Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire.

Le Conseil Régional, ayant déjà été consulté, a émis les remarques suivantes : ce dernier souhaite fixer un objectif de 1900 MW à l'horizon 2020 et prendre en compte trois secteurs géographiques supplémentaires en zones favorables dans les départements de la Sarthe (17 communes) et de la Vendée (11 communes).

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du territoire de la commune de Forges est situé en zone favorable du SRE.

Il demande aux élus de se prononcer sur ce projet de Schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire.

Un débat s'instaure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de Schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette délibération.

10°) Aides scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal ses précédentes délibérations par lesquelles il fixait les modalités d'attribution des aides scolaires, à savoir 50 € par enfant à titre de bourse scolaire et à 100 € par enfant pour l'aide au pensionnat.

Il rappelle également les suggestions de la Commission sociale et propose de porter, par enfant, le montant de la bourse scolaire à 60 € et de reconduire l'aide au pensionnat de 100 €.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces propositions.

Un débat s'instaure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, afin d'alléger les charges liées soit au coût des tarifs des cantines, soit au coût des déplacements, soit au coût d'hébergement :

- décide d'attribuer une contribution scolaire de 60 €, à compter de l'année scolaire 2012/2013, aux familles domiciliées à Forges pour chacun de leurs enfants scolarisés dans le périmètre du territoire de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, inscrits dans une école maternelle, primaire ou collège de la ville de Doué-la-Fontaine ;
- confirme l'octroi d'une contribution de 100 €, appliquée depuis l'année scolaire 2010/2011, aux familles domiciliées à Forges pour chacun de leurs enfants hébergés en pensionnat, jusqu'à la fin de leurs études secondaires (lycée, maison familiale) ;
- précise que, pour les familles recomposées, ces aides scolaires sont attribuées pour chaque enfant de parents séparés ou divorcés domiciliés à Forges, comme suit :
 - . à raison de la moitié, dans le cas d'une garde alternée de leur enfant,
 - . en totalité, dans le cas d'une garde complète,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6714 du budget principal de la commune ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

11°) Salle des fêtes communale – Tarifs pour location de trois jours

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 10 septembre 2010 par laquelle il fixait les tarifs de la salle des fêtes communale.

Il fait part d'une demande de location de la salle des fêtes pour trois jours consécutifs. Cette hypothèse n'existe pas dans la précédente délibération. Il propose de la compléter et d'établir un tarif de location de la salle des fêtes avec la cuisine, pour trois jours consécutifs, à compter de ce jour, comme suit :

- personne de la commune 160 €
- personne hors commune 330 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord sur la proposition présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette délibération.

12°) Transport A la Demande (TAD) sur le réseau Anjou-Bus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par le Conseil général de Maine-et-Loire d'un nouveau schéma des transports depuis septembre 2011 comportant, entre autres, le transport à la demande : système de transport en commun de proximité, sur réservation. Celui-ci est créé sur 4 bassins de vie du département dont celui de « Doué-la-Fontaine – Gennes ». Ce nouveau service permet d'offrir plus de flexibilité et plus de proximité aux usagers qui peuvent désormais adapter leur transport à leurs besoins.

D'autre part, le Conseil général propose deux titres de transport destinés aux jeunes, à savoir :

- la carte Icar, réservée aux scolaires ou étudiants de – 25 ans, délivrée dans les mairies, les entreprises exploitantes du réseau Anjou-bus et les gares routières ;
- la carte Icar + : réservée aux étudiants boursiers, délivrée par les entreprises exploitantes du réseau Anjou-bus et les gares routières.

13°) Standard téléphonique de la mairie

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal que le standard téléphonique de la mairie, installé en 2002, ne fonctionne plus depuis la mi-août. ORANGE et l'entreprise CTV ont été contactés et ont fait parvenir leurs propositions de remplacement.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal qu'il a donné son accord sur le devis présenté par l'entreprise CTV Anjou, 3 rue des Métiers, ZA Actiloire, 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire, s'élevant à la somme de 1 399,97 € HT soit 1 674,36 € TTC .

Egalement, Monsieur le Maire précise avoir commandé un téléphone sans fil « Siemens A 420 » pour le bureau du Maire auprès de la SARL CGMA.COM à Doué-la-Fontaine au prix de 44,90 € TTC, le poste existant n'étant pas compatible avec la nouvelle installation téléphonique.

14°) Questions diverses

a) Madame BOUCHER Nicole, Adjointe, donne le bilan des expositions dénommées « Eclats d'Arts » de l'été 2012, à savoir :

- période du 30 juin au 29 juillet : 897 visiteurs sur les 7 sites, dont 87 lors de l'exposition dans l'église de Forges, les 21 et 22 juillet derniers ;
- week-end du Festival Tout Feu Tout Flamme : 400 visiteurs.

b) Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 6 août 2012 adressée par Les Restaurants du Cœur par laquelle ils remercient la commune de la subvention allouée au titre de 2012, s'élevant à 47 €.

c) Cimetière

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal qu'il a donné son accord sur les devis, désignés ci-après, présentés par la SARL Pompes Funèbres BIDEF, rue Haute Saint Denis, 49700 Doué-la-Fontaine, s'élevant à la somme de :

- 7 050 € HT soit 8 431,80 € TTC, pour les travaux de reprise de 30 concessions,
- 1 210 € HT soit 1 447,16 € TTC, pour la fourniture et la pose d'un caveau de deux places.

Monsieur MORIN Philippe, 1^{er} Adjoint, signale la dégradation croissante du faitage d'une partie du mur d'enceinte. Le Conseil municipal est favorable pour que les travaux de réparations soient effectués par le personnel communal.

d) Monsieur MORIN rappelle à l'assemblée la lutte contre les rongeurs commensaux réalisée habituellement au mois de novembre sur le territoire communal. Une date sera fixée vers la mi-novembre 2012.

e) Formation pour la prévention du personnel technique

Monsieur le Maire fait part de l'organisation par le Service commun des Ressources humaines de la Communauté de communes d'une formation en intra pour le personnel technique amené à exercer sur la voirie publique. Cette formation groupée étant réalisée en intra, le CNFPT (organisme de formation) prend en charge son coût.

Il s'agit d'une formation de prévention basée sur la pose de signalisation temporaire adaptée et réglementaire. Le port des équipements de sécurité sera largement abordé. Elle se déroulera les 14 et 15 novembre prochains à la Communauté de communes.

Monsieur le Maire et Monsieur MORIN proposent d'y inscrire Monsieur RUEL Alain, agent technique, intervenant sur la voirie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

f) Monsieur le Maire informe l'assemblée du rapprochement des associations du CLIC du Pays Saumurois et du Réseau Gérontologique du Saumurois, sous l'impulsion du Pays Saumurois. Ainsi s'est formé « La Coordination Gérontologique du Pays Saumurois » pour créer un guichet unique d'information et de coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

g) Bulletin municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu une proposition présentée par Monsieur LESAFFRE Benoît, de la Sté Terre de Pixels à 49700 Concourson-sur-Layon, pour la composition et l'impression du bulletin municipal.

h) Monsieur MORIN Philippe, 1^{er} Adjoint, présente plusieurs devis pour l'achat d'un nettoyeur vapeur nécessaire pour la salle des fêtes.

Après débat, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Sté PROXI de Doué-la-Fontaine s'élevant à la somme de 405,81 € TTC.

i) Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande stage, au secrétariat de mairie, formulée par Sophie DANARD demeurant à Forges, pour la semaine du 22 au 26 octobre 2012. Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition désignée ci-dessus.

j) Madame QUESSON Marie-Chantal, Conseillère Municipale, signale le manque de visibilité, due aux cultures de tournesol, à l'intersection de la voie communale 108 avec la route départementale 214, face au 19 route de Chênehutte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
Marcel AUDIAU

